



Canada
Province de Québec
M.R.C. de Nicolet-Yamaska
Municipalité de Saint-Wenceslas

AVIS DE PUBLICATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 278-24 AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-WENCESLAS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Carole Hélié, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Wenceslas.

QUE le conseil a adopté, ce 25 mars 2024, le règlement numéro 278-24 sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Saint-Wenceslas.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance du règlement numéro 278-24 au bureau de la municipalité de Saint-Wenceslas, aux heures normales de bureau.

QUE ce règlement entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis public.

Donné à Saint-Wenceslas, ce 27 mars 2024.

Carole Hélié

Carole Hélié, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Carole Hélié, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Wenceslas, MRC Nicolet-Yamaska, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi en affichant une copie entre 13h et 17h, le 27 mars 2024, à l'endroit suivant, savoir la Mairie ainsi qu'une publication sur le site Web.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 27 mars 2024.

Carole Hélié
Carole Hélié, directrice générale et greffière-trésorière